

COMPTE RENDU
Réunion du Conseil Municipal
du vendredi 15 septembre 2017 à 20 heures

Secrétaire de séance désigné: BERTO PEIRO Marie Laure

Heure de début de séance : 20h00

PRESENTS : *Mr ARNAL Frédéric, Mr SERRANO Michel, Mme BANAL Carine, Mr ALBINET Etienne, Mr VALDEYRON Jacques, Mme BERTO PEIRO Marie-Laure, Mr VALGALIER Régis*

ABSENTS :

PROCURATIONS : *Mme BOUTEILLER Anne-Marie à Mr ARNAL Frédéric, Mr COUDERC Hervé à Mr ALBINET Etienne, Mr VALGALIER Bruno à Mr SERRANO Michel, Mr BALMEFREZOL André à Mr VALGALIER Régis*

ORDRE DU JOUR et SOMMAIRE

- 1 Travaux du Forage de la Cave
- 2 Carte communale
- 3 Révision des valeurs locatives des locaux professionnels
- 4 Maison Lubin
- 5 Validation du réseau de sentiers multi activités
- 6 Elagage lignes électriques, relais tv et camping
- 7 Bilan saison camping et prévision saison 2018
- 8 Film promotionnel Trèves
- 9 Questions diverses (travaux école, demandes de particuliers, distributeur sac à crottes)

1- Travaux du Forage de la Cave

Mr SERRANO donne les explications sur le développement du marché aux entreprises. Si les crédits nous sont alloués les travaux s'effectueraient en 4 lots :

- lot 1 : canalisations
- lot 2 : équipements hydrauliques et électromécaniques
- lot 3 : génie civil
- lot 4 : forage

Les travaux débuteraient en janvier 2018.

2- Carte communale

Une réunion avec Mme VINCENT, architecte est planifiée le 21 septembre 2017 à 14h30 afin de démarrer le projet de la carte communale.

3- Révision des valeurs locatives des locaux professionnels

Il faut que le conseil municipal se prononce sur le principe de révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Le conseil municipal ne souhaite pas procéder à cette révision. Aucune démarche à effectuer.

07/07/2017

(1) réception - mairie.treves@wanadoo.fr - messagerie pro

Fiscalité directe locale – Révision des valeurs locatives des locaux professionnels – Avis sollicité de la commission communale des impôts directs (CCID) sur les coefficients de localisation pour les impositions 2018.

PERALDI Isabelle (30) <isabelle.peraldi@dgfip.finances.gouv.fr>

lundi 12 juin 2017 à 09:29 réception

Cc : HAGNIER Martine (30) , Claudine BADY

Message à l'attention du président de la commission communale des impôts directs

Madame, Monsieur le Maire,

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle s'appuie sur des paramètres départementaux d'évaluation (sectorisation, tarifs et coefficients de localisation) qui ont été publiés au recueil des actes administratifs de votre département le 16 juin 2016.

Dans le cadre du deuxième volet de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et conformément au paragraphe XI de l'article 34 n° 2010-1658 de finances rectificative pour 2010, la commission communale des impôts directs que vous présidez est sollicitée pour donner un avis sur les modifications éventuelles des coefficients de localisation déterminés et publiés en 2016.

La commission communale dispose jusqu'au 16 octobre 2017 pour faire des propositions de modifications des coefficients de localisation. A défaut de réponse à cette date, la commission que vous présidez est réputée de pas avoir fait de propositions de modifications.

La liste des coefficients de localisation affectant actuellement une parcelle d'assise de la propriété au sein d'un secteur d'évaluation et tous les documents d'information et de décision vous permettant de formuler un avis vous sont adressés par messagerie sécurisée ESCALE. Vous recevrez un courriel dont l'objet sera : « **Fichier disponible : Révision des valeurs locatives - Mise à jour des coefficients de localisation pour 2018** », contenant un lien permettant le téléchargement des documents. **Je vous invite à effectuer cette opération dès réception de ce courriel.**

Mes services, en particulier Martine HAGNIER (04 66 87 85 22) et Isabelle PERALDI (04 66 87 60 15) se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur départemental des Finances publiques
Pierre JUANCHICH

--

4- Maison Lubin

Le maire fait le point sur les offres déposées dans le cadre de la vente par soumission cachetée dont la date butoir était le 31 août 2017 à 17h. Aucune offre n'a été déposée.

Le conseil municipal, à la majorité, décide de remettre la maison en vente au prix de 55 000 € aux mêmes conditions.

5- Validation du réseau de sentiers multi activités

Il est nécessaire de prendre une délibération validant le réseau de sentiers multi activités.



Communauté de communes
Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires

*A destination des communes concernées
par la partie ouest du réseau de sentiers du Pôle nature*

Délibération Communale - Note du 23/08/2017 -

La Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes, via le projet « Pôle Nature 4 saisons du massif de l'Aigoual », met en place un réseau de randonnée multi-activités et d'activités de pleine nature. Une partie du réseau est déjà inscrit au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) mis en place par les Conseils départementaux.

L'autre partie doit faire l'objet d'une délibération de la part de chaque commune supportant le réseau de randonnée.

▪ Délibération validant le réseau de sentiers multi-activités :

Pour ce faire, vous trouverez une **carte globale** de votre commune avec le réseau de sentiers multi-activités.

Sur cette carte figure des références. Ces références renvoient vers ces cartes détaillées du parcellaire, et sont reportées dans un **tableau excel**. Pour chaque référence, vous aurez dans le tableau les coordonnées cadastrales (section et numéro), le propriétaire et la nature du chemin.

Ce tableau peut aussi permettre de recueillir l'avis de la commune sur les possibilités de passage avec les administrés concernés.

Sont également transmis pour information des cartes avec les travaux et aménagements envisagés, et avec le patrimoine local à valoriser.

Pour rappel, les tracés ont été élaborés et validés en partenariat avec le Parc national, l'ONF et le Conseil départemental, et en concertation avec les acteurs locaux. De plus, la grande majorité de ces sentiers sont déjà existants. La délibération indique que le réseau de sentiers sur la commune est validé, sous réserve de l'obtention des conventions de passage (qui n'ont pas toutes été réalisées à ce jour).

Vous trouverez ci-joint un modèle de délibération correspondant.

Afin de mener le projet de Pôle nature dans les délais, (soit une phase d'aménagement des sentiers prévue pour fin 2017 et le printemps 2018), je vous demande de bien vouloir faire passer cette délibération le plus rapidement possible et de me l'adresser dans la foulée. L'objectif est de récupérer l'ensemble des délibérations pour le 29 septembre au plus tard, afin de respecter ces délais.

▪ Analyse de la signalétique, retours et validation

Un dossier est remis à chaque commune concernée avec une carte communale de l'implantation des mobiliers signalétiques. A cela s'ajoute un atlas avec les fiches d'implantation de chaque mobilier signalétique, ainsi que, le cas échéant, le nom des poteaux de situation.

Il est demandé à chaque commune, **d'ici le 29 septembre**, de vérifier la signalétique et les noms de lieux-dits. La validation se fera par signature du maire. Des échanges entre les élus référents « sentiers » des communes, le bureau CARTOSUD et le Chargé de mission Pôle nature de la Communauté de communes pourront avoir lieu avant cette validation.

Merci d'avance pour votre coopération et votre réactivité. Cela est important pour la Communauté de communes et pour ses projets d'aménagements à venir.



Anton SMIRNOFF
Chargé de mission Pôle nature 4 saisons du massif de l'Aigoual

Martin DELORD
Président



BUREAU DE L'ESPEROU
L'Espérou - 30570 Valleraugue
Tél. 04 67 82 73 79

DELIBERATION (consultable en mairie : 5 pages)

A l'unanimité

6- Elagage lignes électriques, relais tv et camping

Le maire propose un élagage des lignes électriques, du relais tv et du camping.

Le conseil municipal est favorable mais il faut demander l'autorisation aux propriétaires (droit de passage).

7- Bilan saison camping et prévision saison 2018

Vous trouverez ci-dessous le bilan de la saison 2017

**CAMPING MUNICIPAL DE TREVES
BILAN SAISON 2017**

<u>DEPENSES 2017</u>	
SALAIRES juillet et août 2017	2317,17
EDF (de janvier à septembre 2017)	731,55
TELEPHONE (2017)	215,52
REDEVANCE ORDURES MENAGERES	440
MATERIEL LAVABO ET WC	656
MATERIEL IRRIGATION	66,2
DIVERS (fournitures, papier wc etc)	300
TOTAL DEPENSES	4726,44

RECETTES 2017	
GARAGE MORT (année complète)	2940
RECETTES CAMPING (de l'ouverture à aujourd'hui)	4476,98
TOTAL RECETTES	7416,98

Pour comparer, vous trouverez ci-dessous le bilan 2016 :

BILAN SAISON 2016

<u>DEPENSES 2016</u>	
SALAIRES juillet et août	2648,84
EDF (de janvier à octobre 2016)	1025,91
TELEPHONE (2016)	216,61
REDEVANCE ORDURES MENAGERES	410
COLONNES ET POMMES DE DOUCHES	222,13
LAVE LINGE	349
INVESTISSEMENT: mise aux normes électriques	4343,76
DIVERS (fournitures, porte voix, panneau evacuation)	300
TOTAL DEPENSES	9516,25

RECETTES 2016	
GARAGE MORT (année complète)	3780
RECETTES CAMPING (voir détail ci-dessous)	3311,5
DETR subvention mise aux normes électriques	1326,76
FCTVA récupéré en 2017 (15,482%)	672,5
TOTAL RECETTES	9090,76

8- Film promotionnel Trèves

Le maire revient sur la vidéo réalisée sur Trèves. Ce film a été réalisé gracieusement par un amoureux de notre village et a été mis sur le site Youtube : taper « Trèves, village du parc national des Cévennes ».

9- Questions diverses

- travaux école

Avant la rentrée, des travaux ont été réalisés : création d'un petit jardin, renouvellement du sable du bac à sable, pose d'étagères, transformation de la salle Bouat en salle de sieste pour les plus petits, éclairage du hall de l'école.

- demande de particuliers

Le maire expose plusieurs demandes :

* Mr IMBERT Gérard souhaiterait installer une terrasse démontable devant son mobil home au camping = demande acceptée

* Mr MARADEI Denis souhaite obtenir l'eau d'irrigation sur sa parcelle : demande acceptée mais il faut adresser un courrier informant les propriétaires des travaux sur l'eau d'irrigation pour savoir si d'autres seraient intéressés. Les travaux seront à la charge des propriétaires.

* Mme RANGE et Mr et Mme KARRER ont écrit un courrier destiné au conseil municipal de Trèves concernant l'eau du Villaret : la proposition a été entendue mais reste toujours à l'étude.

- distributeur sac à crottes

Le maire propose au conseil l'achat de distributeur de « sacs à crotte » afin de les installer dans le village= le conseil municipal approuve.

Heure de fin de séance : 21h15